CONSEIL D ADMINISTRATION
du 27 mai 09

Déclaration des représentant-e-s de la CGT de Radio France

Votre prédécesseur, Monsieur Jean Paul Cluzel, juste avant son départ, le 9 avril, a participé avec RFI et l'INA à la dissolution de l'AESPA scellant ainsi la fin de la convention collective de l'audiovisuel public, ses avenants ainsi que l'avenant audiovisuel de la convention des journalistes.
Quelle urgence y avait-il à obliger Radio France à négocier un accord de substitution ?
Les trois employeurs ont prétendu s'abriter derrière la loi du 5 mars 2009 et ses conséquences sur France Télévision pour spolier les organisations syndicales et les salarié-e-s de leurs droits de négociation tels qu'ils sont inscrits dans la convention collective. Mais nous allons utiliser tous les moyens à notre disposition, y compris juridiques, pour retrouver ces droits.

La CGT n'a jamais refusé de faire évoluer la convention, en particulier en demandant :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice
- En améliorant les grilles de rémunération et les déroulements de carrière
- L'intégration des nouveaux métiers, essentiellement liés au multimédia

Ces demandes n'ont pas été entendues malgré de nombreuses grèves des personnels, notamment celles sur le pouvoir d'achat, surtout depuis le gel de la valeur du point en 97 !
C'était déjà la mort annoncée de la convention, bien avant le rapport Martin-Lalande, qui n'a fait que préciser l'objectif et les moyens de mettre un terme à 25 ans d'acquis sociaux.

Vous vous apprêtez à prendre aujourd'hui des décisions importantes concernant l'avenir des personnels.
Pour la CGT, l'avenir ne peut s'envisager sous forme de régression.
Nous ne serons pas les fossoyeurs des acquis des personnels : pour n'en citer que quelque uns ; les indemnités et les primes, les congés, le supplément familiale, la Prévoyance ; la prime d'ancienneté, le paiement des heures supplémentaires, les commissions paritaires, les groupes de qualification avec les augmentations automatiques d'échelon et l'ensemble des droits des salariés, y compris les droits syndicaux.

Lors de vos auditions, et devant les personnels de Radio France, vous avez dit comprendre l'inquiétude des personnels et avoir bénéficié vous-même de la protection des conventions collectives appliquées dans l'audiovisuel public.

Les salarié-e-s veulent pouvoir continuer à bénéficier des acquis de leurs conventions dont l'abandon sera immanquablement source de conflits juridiques et sociaux.
Vous avez aujourd'hui la possibilité d'empêcher cette situation en donnant des garanties fortes au personnel.

Paris, le 27 mai 09